

ECOCATEVENT  
2 avenue Emmanuel Brousse  
66120 Font Romeu

Règlement pour les courses du challenge cycliste

CHALLENGE D+ : Montée du Puigmal 17/06

### 1 – PARTICIPATION

Le présent règlement est rédigé en langue française. L'organisateur se réserve le droit de ne pas prendre en compte les documents soumis dans d'autres langues que la langue du règlement si la traduction demandée n'est pas fournie, est incomplète ou invalide. Toute interprétation ou réclamation concernant l'épreuve, le règlement ou son application doit être adressée, par écrit, à l'organisateur. Tout(e) participant(e) reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, en acceptant les clauses dans son intégralité et acceptant les risques normaux et fréquents liés à la pratique du vélo, telles que les chutes individuelles ou collectives, les collisions. Les risques de santé, les risques liés au trafic routier et aux conditions atmosphériques.

Course Adulte: Épreuve ouverte à toute personne âgée de 17 ans en 2023. Pour les jeunes de 17 ans en 2023 à moins de 18 ans le jour de l'épreuve, une autorisation parentale sera demandée.

Course Enfant: Épreuve ouverte aux enfants âgés de 7 ans à 14 ans en 2023. Une autorisation parentale sera demandée.

### 2 – INSCRIPTION

Il appartient à chaque participant de s'assurer que son dossier d'inscription est complet avant le retrait des dossards (aucun dossard ne sera envoyé. Le retrait de celui-ci s'effectuera en main propre). A défaut de pièce manquante, le participant ne pourra pas prendre le départ. L'inscription aux différentes épreuves est personnelle et nominative et ne peut être ni échangée ni cédée, ni remboursée.

L'inscription se fait en ligne sur les sites Internet [ats-sport.com](http://ats-sport.com) jusqu'au 15 juin minuit. Inscription possible la veille et le jour même de la course avec une majoration de 5€.

Exclusion : L'organisateur se réserve, sans préavis ni justification, le droit de refuser tout engagement, ou d'exclure des épreuves tout(e) participant(e) pré-inscrit(e), notamment dans les cas suivants : limitation réglementaire ou non du nombre des participant(e)s, non-respect du règlement ou de l'une de ses clauses, comportement ou infraction ou pour tout autre motif jugé grave et sérieux, non prévu dans le règlement.

### 3 – DROITS D'ENGAGEMENT

Course adulte : 18€ course seule ou 23 € avec le repas compris . Le tarif comprend plusieurs lots .

Course Enfant : 8€

#### 4 – RETRAIT puce VÉLO

Course adulte: Retrait la veille de 14h00 à 20h00 et le jour de l'épreuve de 6h30 à 8h00 sur le parking de la salle des fêtes de Sainte Leocadie. Se munir obligatoirement d'une pièce d'identité et de votre certificat médical.

Course enfant: 14h - 15h le jour de l'épreuve sur le site de Cotzé, se munir obligatoirement de l'autorisation parentale.

.

#### 5 – DEPARTS

Le départ de la course adulte (10 km et dénivelé 500m) sera donné à 10h00, le départ pour la course enfant sera donné à 15h30. ( 1.4 km 76m dénivelé)

Tout coureur pris en infraction sera disqualifié. Les véhicules balai rouleront sur la base de la vitesse du dernier coureur.

#### 6 - OBLIGATIONS

##### 6.1 Tenue vestimentaire

- Tout coureur doit porter en compétition un maillot à manche et un cuissard, éventuellement une combinaison, aux couleurs de son club (les maillots sans manches sont interdits)
- Le casque à coque rigide est obligatoire
- Les cheveux longs seront cachés sous le casque Port d'un gilet fluo obligatoire lors des échauffements si une autre course est en cours
- Si le dossard est illisible ou du mauvais côté, le coureur ne sera pas classé

##### 6.2 Matériel

- vélo en bon état de fonctionnement
- prolongateurs uniquement sur les CLM pas sur les départs de masse •
- les embouts de guidon seront obstrués •
- boyaux parfaitement collés •
- roues pleines uniquement sur CLM
- Les embouts de câbles (freins, dérailleurs) doivent être protégés •
- les oreillettes, téléphones portables, caméras sur le casque ou le vélo sont interdits pendant les épreuves
- Vélo à assistance électrique interdits
- L'organisateur se réserve le droit de refuser le départ à un concurrent dont le vélo est jugé non

conforme ou dangereux, ainsi que de procéder à la vérification d'un éventuel «dopage technologique» à n'importe quel moment sans avoir préalablement averti les concurrents.

##### • 6.3 Comportement

- Tout coureur doit être respectueux de l'environnement et ne pas jeter ou laisser de débris sur la voie publique (pneu, chambre à air, papiers, emballages de gels, etc....). Les contrevenants pris en flagrant délit seront sanctionnés conformément au règlement disciplinaire. Dès la fin d'une course les coureurs doivent laisser le circuit libre si une autre course est en cours.

Se conformer strictement au Code de la Route ainsi qu'aux éventuels arrêtés préfectoraux et/ou municipaux des localités traversées.

Avoir du matériel en bon état.

Voiture ou moto suiveuse (mise hors course immédiate du participant).

Chaque participant sera seul responsable d'un manquement à ces règles.

E-mail : [ecocatevent@gmail.com](mailto:ecocatevent@gmail.com)

## 7 — ASSURANCE

Avoir pris connaissance de la réglementation en matière d'assurance concernant les manifestations sportives.

Fournir la preuve de son aptitude à la pratique du sport cycliste en compétition en produisant, soit la photocopie d'une licence fédérale portant un aval médical, soit un certificat médical datant de moins de 12 mois précisant clairement l'aptitude au cyclisme en compétition. Aucune décharge ni attestation sur l'honneur ne sera acceptée.

Satisfaire à tous les contrôles de passage.

Dommmages matériels et responsabilité : Ni l'organisateur ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants, notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir contre ce type de risques auprès de l'assureur de leur choix. Les participants reconnaissent la non-responsabilité des organisateurs pour la surveillance des biens ou objets personnels en cas de vol ou de perte. Les objets, accessoires ou vélos remis à des tierces personnes pendant l'épreuve (membre de l'organisation ou non), le seront sous l'entière responsabilité du participant déposant.

Sinistre : En cas de sinistre, pouvant mettre en jeu la responsabilité de l'organisateur, une déclaration devra être adressée dans un délai de 48 heures, par écrit, à l'organisateur en recommandé. Cette déclaration devra comporter les circonstances précises et détaillées du sinistre, ainsi que tout justificatif, afin de constituer un dossier admis par les compagnies d'assurances.

## 8 – ASSISTANCES

L'assistance médicale est assurée par une ambulance sur le parcours. Une équipe de secouristes est présente sur le site Départ-Arrivée. Le participant doit assurer sa propre assistance mécanique. Il peut bénéficier de la voiture balai pour rejoindre la ligne d'arrivée.

## 9 – RAVITAILLEMENTS

Solides et liquides à l'arrivée.

## 10 – REPAS

En option, le repas coureur ( tarif 5€ ) et accompagnant éventuel est proposé à 8 €. Les repas seront servis de 11h30 à 14h30.

## 11 – RECOMPENSES

La remise protocolaire débutera à partir de 16h30. Coupes et lots aux trois premiers du classement scratch et aux trois premiers de chaque catégorie sur les deux parcours. Pas de cumul.

## 12 — CHALLENGE

Le Challenge comprend 3 courses en format contre la montre qui se déroulent sur des dates distinctes.

Les 3 courses sont les suivantes:

Le Puigmal

La Llose

Les Bouillouses

Un podium sera aussi mis en place pour le classement général.

A savoir que ce classement permet aux coureurs cumulant le plus de points de mieux se classer.

Sur chaque course les dix premiers coureurs de chaque catégorie marqueront : 1er 10 points / 2e

9 points / 3e 8 points / 4e 7 points / 5e 6 points / 6e 5 points / 7e 4 points / 8e 3 points / 9e 2 points / 10e 1 point

Chaque inscription à l'une des courses du Challenge D+ donne au participant 5 points.

### **Les courses enfants sont indépendantes du challenge.**

## 14 – ABANDONS / INCIDENTS

Avertir la sécurité de l'organisation : 0752424429.

## 15 – ASSURANCES

Responsabilité Civile : Les organisateurs ont souscrit un contrat qui couvre leur Responsabilité Civile ainsi que celle des participants engagés, pour les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux.

Individuelle Accident Corporel : Il appartient aux participants de se garantir. Pour tous les licenciés FFC, c'est celle liée à leur licence qui est active dans tous les cas. Les autres licenciés doivent vérifier auprès de leur fédération qu'ils sont bien couverts pour les dommages corporels encourus lors de leur participation à ce type d'épreuve. Dans le cas contraire, il est de leur intérêt, ainsi que celui des non-licenciés, de souscrire une assurance individuelle.

Damage et responsabilité matériel : Ni l'organisateur ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants, notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir contre ce type de risque auprès de l'assureur de son choix.

Les participants reconnaissent la non-responsabilité des organisateurs pour la surveillance des biens ou objets personnels en cas de vol ou de perte. Les objets, accessoires ou vélos remis à des tierces personnes pendant l'épreuve (membre de l'organisation ou pas) le seront sous l'entière responsabilité du participant déposant.

## ARTICLE 16 : MODIFICATION, REPORT, ANNULATION DE L'ÉPREUVE :

Si les circonstances l'exigent, l'organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, la position des ravitaillements, des points chronométriques, la distance à parcourir et de

reporter la date et/ou les horaires de l'épreuve. Si l'épreuve est annulée pour cas de force majeure ou par décision préfectorale pour un motif ne relevant pas de l'organisateur, l'organisation est déchargée de tout recours des engagés. Aucun remboursement ne sera effectué, mais l'inscription sera reportée sur l'année suivante.

## ARTICLE 17 : POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL :

La collecte de vos données à caractère personnel effectuée par ECOCAEVENT et ATS SPORT est nécessaire à l'organisation de la course. Vos données ne seront pas communiquées à des tiers à l'exclusion des tiers hébergeant le site Internet de la course et le formulaire d'inscription à la course. Si vous avez accepté de recevoir des informations de la part d'ECOCAEVENT vos données seront conservées tant que vous ne retirerez pas votre consentement à les recevoir.

Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'oubli, de limitation, d'opposition, et de portabilité de ces données personnelles dans la mesure où l'exercice de ce droit ne nuit pas au respect des obligations légales et réglementaires. Vous pouvez exercer ces différents droits en écrivant à [ecocatevent@gmail.com](mailto:ecocatevent@gmail.com) Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr).

## ARTICLE 18 - CATEGORIES

- Juniors :17 -18 ans
- Espoirs : 19 à 22 ans
- Seniors : 23 à 39 ans
- Vétérans : 40 et plus

### Course enfants

- Poussins : de 7 à 8 ans ;
- Pupilles : de 9 à 10 ans ;
- Benjamins : de 11 à 12 ans ;
- Minimes : de 13 à 14 ans.

## ARTICLE 19 – ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au Challenge D+ implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque

concurrent du présent règlement pouvant être modifié par l'organisateur pour des raisons de sécurité ou de force majeure.